

Avis aux termes de l'article 12

**Renseignements supplémentaires requis
pour respecter les modalités
d'homologation conditionnelle**

Nom du produit : Uwhqzchqt 'Vgej plæcrnInsecticide
Numéro d'homologation : 30824
N° de la demande : 2010-3454
N° de document de l'ARLA : 2272780

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2016 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2016**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 2

**RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES
CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UNE MATIÈRE
ACTIVE DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU
SYSTÈME INTÉGRÉ**

CODO : 2.11.3
Titre : Description détaillée du processus de production
Données requises : Le demandeur doit fournir une description du processus de fabrication final une fois que le processus final de production à grande échelle a été déterminé.

CODO : 2.13.3
Titre : Données concernant les lots
Données requises : Le demandeur doit fournir les résultats d'une étude conforme aux BPL, caractérisant au moins cinq lots de production à grande échelle à un niveau de 0,1 %, une fois disponibles.